

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Georges-Philippe**  
**FONTAINE**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 01/07/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019  
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Visuel de la fête de la musique 2019 - Attribution de trois prix**

**Suite à un appel à projet auprès des étudiants des Beaux-Arts, dans le cadre de la Fête de la musique, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les prix suivants : 1er prix – 300 €, 2ème prix – 150 €, 3ème prix – 100 €.**

\*\*\*

En 2019, la Fête de la musique a lieu le vendredi 21 juin. La collectivité a fait appel aux étudiants des beaux-arts afin de définir le visuel de la Fête de la musique 2019.

Dédié à la communication de l'événement, le visuel qui a été retenu a été largement relayé sur la ville de Quimper. Pour cette réalisation, un appel à projets a été lancé auprès des étudiants des beaux-arts afin qu'ils se mobilisent, imaginent et réalisent le visuel de cette nouvelle édition, selon les modalités ci-dessous :

- *Il est attendu un visuel en cohérence avec la charte graphique de la ville de Quimper et l'univers musical. Le visuel se devra d'être coloré, attractif et représentatif des valeurs de la Fête de la musique : un moment privilégié de partage, l'expression de la richesse de la vie musicale et le reflet de son dynamisme. Le visuel doit être fédérateur et s'adresser à un large public. Les inscriptions devant apparaître : Fête de la musique en français et Breton "Gouel ar sonerezh", la date du 21 juin et Quimper.*
- *Contraintes techniques : format portrait A3.*
- *Cible de la campagne de communication : grand public*
- *Budget : 550 €.*

Un jury composé d'Allain Le Roux, adjoint à la culture, de Nicolas Gonidec, conseiller municipal délégué à la culture bretonne et aux événements culturels, de Judith Quentel, directrice de l'EESAB et de Axelle Marin, directrice de la culture, s'est réuni au mois d'avril et a désigné comme lauréats de ce concours :

1er prix : Anouk McMahon ;  
2ème prix : Armel Gnaga ;  
3ème prix : Maewenn Lasbleis.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à procéder au versement de ces trois prix.